

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

**En date du jeudi 9 décembre 2010**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : I.LEBAS,

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A.TALVAST, M. LEMARQUAND, G.DUCHEMIN, C.STCHEPINSKY, A.LEBOURGEOIS, N.BEUVE, P.HENNEQUIN, S.LEGROS, S.DAMOVILLE, Stéphanie L'HOTELLIER

Conseillers absent(s) avec pouvoir :

Conseillers absent(s) : B.PICAN, JY.BERTRAND

## **1. PROJET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Le projet de loi portant réforme des collectivités territoriales prévoit des nouvelles modalités pour la constitution des communautés d'agglomération.

Les communes qui le souhaitent peuvent créer dorénavant une communauté sous trois conditions :

- *compter au minimum 30 000 habitants au lieu de 50 000 habitants*
- *comporter une commune qui soit chef lieu du Département*
- *être géographiquement d'un seul tenant et sans enclave.*

Forte de ses **31 782 habitants** (population totale au 1er janvier 2010), la CCASL réunit l'ensemble des critères pour se transformer en Communauté d'agglomération.

La création de ce nouvel établissement de coopération intercommunale offrirait aux 11 communes de la communauté ( Agneaux, Baudre, La Barre de Semilly, La Luzerne, La Meauffe, Le Mesnil Rouxelin, Pont Hébert, Rampan, St Georges Montcocq, Saint Lô, Ste Suzanne sur Vire) une opportunité pour mener à bien les projets d'intérêt communautaire, tout en leur permettant de continuer à développer des services municipaux de proximité.

La communauté d'agglomération ainsi créée bénéficierait en effet de dotations financières bonifiées de la part de l'État.

## **2- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011**

Nous allons réaliser le recensement de notre commune du **20 janvier au 19 février 11**.

Le Maire est responsable de l'enquête de recensement de sa commune.

A ce titre, il doit désigner par arrêté municipal, un coordonnateur communal qui est chargé de la mise en œuvre du recensement et qui est l'interlocuteur de l'INSEE.

Puis après avoir défini des secteurs d'enquête (district) pour notre commune, le Maire doit recruter et nommer par arrêté municipal un agent recenseur par district.

**Les Membres du conseil municipal, ont voté à l'unanimité, pour donner tout pouvoir au Maire pour :**

- *procéder au découpage du territoire communal par district,*
- *fixer le nombre et nommer des agents recenseurs*
- *désigner le coordonnateur communal.*
- *fixer les modalités de rémunération*

Il y aura deux districts donc deux agents recenseurs dont l'un sera Corinne HERVE qui est l'agent d'accueil et d'administration de la mairie. Un agent reste à trouver.

Le coordonnateur communal est Maryline LEPELLEY la secrétaire de mairie.

Les modalités de rémunération seront vu en fonction des subventions de l'INSEE.

### 3 - COMMISSION BÂTIMENT

Nous avons réalisé 3 études de prix pour :

- le réaménagement de la cuisine.
- les peintures des murs et du sol de la salle « Maurice SALLIOT »
- les barrières de l'école primaire

→ Pour le **réaménagement de la cuisine**, nous avons eu trois devis : SOVIMEF, FROID NORMANDIE, BELLIARD. Au vu des prix et des matériaux proposés, la commission a retenu la proposition de SOFIMEF pour un coût total de 11 265 € pour l'achat d'un fourneau 4 feux, un four à air pulsé, une armoire froide, un lave vaisselle, et une table de prélavage.

*Les Membres du conseil municipal, ont voté à l'unanimité, et ont validé le choix de la commission bâtiment et ont donné tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires pour l'achat, l'installation et le paiement de ce matériel.*

→ Pour les barrières de l'école primaire, nous avons eu 4 devis : CORMIER, ADAM, BRICOMARCHE et ESPACE EMERAUDE. la commission a retenu la proposition de CORMIER pour un coût total de 2 446 € pour l'achat des barrières.

*Les Membres du conseil municipal, ont voté à l'unanimité, et ont validé le choix de la commission bâtiment et ont donné tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires pour l'achat, l'installation et le paiement de ce matériel.*

→ Pour les travaux de peintures, la décision est reportée ultérieurement. En effet lors du repas des aînés les élus se sont rendu compte qu'il existait des fuites au niveau du plafond lors de fortes pluies. Aussi, il est demandé, par le conseil municipal, au préalable aux travaux de rénovation intérieure, de faire exécuter une expertise du toit.

### 4 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX "LA PETELLERIE"

Monsieur le Maire, après avoir présenté, aux membres du conseil municipal, les dernières estimations pour l'effacement des réseaux au village « La PETELLERIE » propose une participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau estimée à 18 500 € TTC à laquelle il conviendra d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18% du montant à communiquer).

*Les Membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont voté à l'unanimité pour,*

- *la réalisation de l'effacement des réseaux à ce nouveau montant de 18500€*
- *et donnent pouvoir au maire pour signer au nom de la commune la convention de câblage et toutes pièces relatives au règlement des dépenses*

## 5 - DÉLIBÉRATION FINANCIÈRE

Dans l'attente du vote du budget primitif 2011, et afin de pouvoir permettre les paiements des factures investissement au delà de la date du 17 décembre 2010 (date de clôture des comptes 2010), je vous demande de m'autoriser dès le 1er janvier 2011, en vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, à réaliser les opérations de liquidation et de mandatement :

- des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts aux dépenses prévues l'année précédente soit de l'année 2010 pour tous les chapitres d'investissement et toutes les opérations.
- Des dépenses de fonctionnement dans la limite de 100% des crédits ouverts au budget 2010.

*Les Membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont voté à l'unanimité pour, autoriser le maire à réaliser les opérations de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements et des dépenses de fonctionnement dans les conditions ci - dessus énoncées.*

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle quelques manifestations de fin d'année.

**Le 11 décembre** : à l'église de St Georges , le concert du choeur de St Lô à 20H30 .

**Le 12 décembre** : le vernissage de l'exposition de l'artiste Joëlle RENARD BRETON qui aura lieu en mairie du 12 décembre au 19 décembre 2010

**Le 17 décembre** :

- à partir de 15H00, la fête de fin d'année, organisée à la salle polyvalente par la commune, en partenariat avec l'équipe éducative, le club des Aînés et l'APE pour les enfants scolarisés aux écoles de St Georges Montcocq. Un film sur écran géant sera diffusé et un gouter de crêpes (réalisées par les aînés) sera offert aux enfants ainsi qu'un chocolat chaud (réalisé par l'APE). Les parents peuvent y participer. Des crêpes pourront être achetées pour emporter. La garderie se tiendra à la suite de ce spectacle, à la salle polyvalente jusqu'à 18H30 comme d'habitude.
- à 18H30, un pot de bienvenue sera offert aux nouveaux arrivants 2010 de notre commune.